



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question écrite n° 73652

## Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème que pose aux directrices et directeurs des écoles primaires et maternelles le surcoût occasionné par le fait que, depuis l'année dernière, le ministère ne transmet plus qu'en un seul exemplaire aux établissements, ou par le biais d'Internet, les documents qu'il faut ensuite dupliquer pour les enseignants et les élèves. Il lui demande quelles dispositions le ministère entend prendre pour ne pas laisser aux écoles, dépourvues de revenus, ni aux coopératives scolaires qui ne sont pas habilitées à les régler, ni aux communes qui assument déjà une part considérable de l'effort scolaire, la charge de ces dépenses.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73652

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1199